

CR PUUSP du CS du 23 février 2022.

Ce CS a marqué le retour aux séances en présence.

Les informations du président ont été utilisées pour présenter la réalisation dans l'établissement de plusieurs dispositifs de la LPR.

Le premier point est le repyramidage et la désignation des sections CNU concernées par les 16+18 repyramidages disponibles pour 2021 et 2022. Le ministère a listé des sections CNU non prioritaires. L'établissement a identifié les sections dans lesquelles il y avait au moins 2 HDR susceptibles d'être candidats afin de garantir le caractère concours du recrutement. Puis des arbitrages ont été faits en fonction du taux PR/MCF. Nous avons critiqué la méthode choisie sur plusieurs points : d'abord le taux de pression, soit le nombre de MCF HDR dans la section, n'a pas été pris en compte, par ailleurs, les données n'ont pas été remises à jour entre les attributions 2021 et les attributions 2022 avec le résultat de la campagne d'emploi 2021. Or dans certaines sections une variation d'une unité dans un sens ou un autre change complètement le taux PR/MCF. Pour rappel, nous avons encore critiqué le choix du ministère de mettre en place une procédure ultra lourde avec évaluations locales, des CNU, sélections d'au maximum 4 auditionnés pour au final donner le choix au président de l'établissement.

De la même manière, les nouvelles primes Ripec pour l'année 2022 vont passer par un système ultra lourd. Le président a proposé d'attribuer 250 primes à un niveau de 5000€. L'objectif du ministère est que 45% des EC l'obtienne, en l'état cela concernerait plutôt 35% des membres de l'UL. A noter que l'obtention de la prime se fait soit pour excellence en recherche, en enseignement, en administration ou pour l'ensemble des critères. La prime est obtenue pour 3 ans et ne peut être renouvelée immédiatement pour le même motif. Les détenteurs de la PEDR vont jusqu'à extinction de leurs droits actuels.

Le troisième gros point concerne les CPJ dont nous rappelons combien elles sont une attaque des statuts de la fonction publique. De manière simple, le ministère organise le sous financement des établissements qui sont contraints de ne pas ouvrir tous leurs postes pour ne pas présenter des budgets déséquilibrés. Mais tout le monde fait le constat du risque de décrochage scientifique. Une solution ? Mais oui, par le pilotage de la politique de la recherche par le ministère plutôt que par les établissements autonomes. Comment ? Par l'ouverture de postes à vocation ultra attractive (ie : de

personnels dont l'activité permettra d'augmenter les résultats de la France dans les classements de type Shanghai). Donc surtout pas des fonctionnaires qui ont beaucoup de protection, passe du temps à s'occuper des étudiants, et même à organiser la vie scientifique nationale et internationale. Pour éviter cela on crée un nouveau statut précaire pendant 3 à 6 ans, dont le travail sera supervisé par un collègue Pr avant intégration sans HDR dans le corps des Pr. C'est la construction de carrières accélérées par rapport à celles des MCF. L'établissement a obtenu pour le moment 7 + 3 CPJ.

Le CPER Grand-Est a été signé pour environ 2 millions d'euros.

Dans la perspective de l'évaluation HCERES, nous avons eu la présentation du rapport d'auto-évaluation de l'établissement pour le contrat quinquennal 2024-2028. La prochaine étape est attendue pour mi juin 2022.

Le rapport pour le renouvellement du label HR Excellence in Research – HRS4R a été présenté. De manière globale la démarche a permis d'améliorer la lisibilité et la qualité de certains processus, en particulier sur les questions de recrutement. Cela étant, pour nous, un label ne vaut pas politique. Nous déplorons toujours des manquements sur les processus de recrutement des EC et plus encore, la politique sur le harcèlement morale et les violences sexistes et sexuelles, ne peut être considérée comme traitée au travers de cette démarche. Nous avons donc voté contre.

Un gros sujet a été la convention cadre Inria-UL 2018-2023. Nous nous sommes exprimés contre car la convention proposée est en contradiction avec les informations qui avaient été partagées avec les directeurs d'unités. Si le sujet peut sembler technique et administratif, il cache véritablement le partage des prérogatives dont celles du portage scientifique des équipes de recherche. Nous avons également appris en séance que la convention CNRS-Inria avait été signée sur des modalités différentes de celles qui nous sont proposées. Le président a proposé de retirer le point et de réouvrir la discussion avec les EPST.

Le calendrier général du doctorat a été pérennisé après une séance de discussions fort tendues. De notre point de vue, la normalisation systématique du doctorat ne répond pas aux attentes scientifiques de ce diplôme. Par ailleurs il y a une vraie difficulté à partager les informations auprès des encadrants de thèse.

Nous sommes revenus sur le règlement de gestion des chercheurs

post-doctorants dont les implications statutaires ne sont pas claires pour nous. Sur les projets doctoraux, jeunes chercheurs et pour la mobilité sortante à l'international des doctorants en cotutelle, 45 propositions ont été remontées à la Région dont 25 par l'établissement. Les retours sont attendus en juin. Nous avons décidé d'attribuer le contrat doc supplémentaire sur le contingent LPR à la collaboration avec l'université de Rabat pour faire un effet levier de 2+2 contrats. Nous avons validé un IRP et les conventions internationales. Les pôles A2F, CLCS, BMS et TELL ont présenté leur bilan annuel. Les EDUL ont présenté leur bilan qui montre une bonne dynamique.

Gaëlle Crenn  
maxime amblard  
Élu·es PUUSP